



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération D2025-05-045

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Nicolas ELIE, Franck PRADEL, Alain QUINET, Solange COOKE, Stéphane GRAFF

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI, Claude JOND, Stéphanie PERNOD

Procurations : Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir Pierre BESSY

Secrétaire de séance : Sophie JUELLE

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 mai 2025

D2025-05-045 OBJET : Tour de France femmes avec Zwift - participation financière pour l'accueil du départ de la 9^{ème} étape le 3 août 2025 - convention avec la société Amaury Sport Organisation co-signée par la commune et le département de la Haute-Savoie

Rapporteur : Monsieur Yann JACCAZ

Exposé :

Depuis de nombreuses années, la commune de Praz sur Arly s'emploie à soutenir la pratique du cyclisme :

- Création, entretien et le développement d'équipements liés à cette activité
- Soutien financier à la mise en place du savoir rouler à vélo au sein de l'école élémentaire
- Attribution de subventions au club de vélo, mise à disposition de mini bus
- Soutien à la création de l'équipe féminine évoluant en national 2.

Dans ce contexte, la commune a candidaté auprès de l'organisation du Tour de France féminin.

Le Tour de France Femmes avec Swift se déploiera sur le territoire national entre le 26 juillet et le 3 août 2025. Les 9 étapes seront retransmises sur les cinq continents (190 pays). En ce qui concerne la France, elles seront diffusées notamment sur France Télévision avec par moins de 20 heures de direct pour l'édition 2024.

Praz sur Arly a été sélectionnée pour accueillir le départ de la 9^{ème} et dernière étape, le 3 août 2025, une étape 100% haut-savoyarde qui permettra de rallier Châtel au terme d'un tracé de 124 km et 2 880 mètres de dénivelé positif.

Cet événement sera totalement gratuit pour les Pralin(e)s, les touristes et les supporters.

Les services de la Ville et de l'Office de Tourisme travaillent d'ores et déjà en étroite collaboration et activement pour accueillir cet événement dans les meilleures conditions.

S'agissant du programme des animations en amont de la course, la dictée du tour s'est tenue le 28 mars avec la participation des élèves de CM1 et de CM2 de l'école des Eterlous et la participation de membres de l'équipe féminine de notre Team Praz-sur-Arly/Haute-Savoie classé en N2, ainsi que de l'athlète de haut-niveau pratiquant le Ice-cross également soutenu par la commune.

Pour marquer le J-100, le 17 avril, un défi sportif à la hauteur de l'événement a été lancé : affronter le segment Strava « La Tonnaz court » ! Il s'agit d'une montée exigeante de 1,35 km à plus de 9 % de moyenne au départ du cœur du village.

La fête du tour sera également organisée, le samedi 24 mai, avec différents événements en partenariat avec les acteurs locaux du cyclisme.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jour du départ, Praz sur Arly proposera une fan-zone avec un programme d'animations gratuites sur le front de neige.

Afin de pouvoir accueillir cet événement mondial qui participera grandement à la reconnaissance nationale et internationale de la commune, il est proposé de valider le contrat avec la société Amaury sport organisation (ASO), joint en annexe de la présente délibération, et le versement d'une participation financière de 54 000 € TTC à cette même société.

Il est précisé que ce contrat sera co-signé par la commune et le département de la Haute-Savoie dont l'engagement aux côtés des communes accueillant le Tour de France est constant depuis plusieurs années.

Décision :

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du contrat avec la société Amaury Sport Organisation,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer le contrat avec la société Amaury Sport Organisation
- **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget 2025

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	10
Procurations.....	01
Votants.....	11
Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Secrétaire de séance
Sophie JUELLE

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 22/05/2025. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.